

ABONNEMENT.

Saumur :
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclamations, — 30
Faits divers, — 75
RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

21 Avril 1883.

LA CONVERSION.

Voici le texte du dispositif et des articles
du projet de loi, lu avant-hier par M. Ti-
rard à la rentrée de la Chambre des dé-
putés :

« Art. 1^{er}. — Le ministre des finances
est autorisé à rembourser les rentes 5 0/0
inscrites au grand-livre de la dette publique
à raison de 400 fr. par 5 fr. de rente ou à
les convertir en nouvelles rentes 4 1/2 0/0
portant jouissance du 16 août 1883 à raison
de 4 fr. 50 de rente.

« Art. 2. — L'exercice du droit de rem-
boursement est suspendu pour les nouvelles
rentes 4 1/2 0/0 pendant un délai de 5 an-
nées à courir du 16 août 1883.

« Art. 3. — Les arrérages du nouveau
fonds 4 1/2 0/0 sont payables par trimestre
et le minimum de rente inscriptible est fixé
pour ledit fonds à 2 fr.

« Tous les privilèges et immunités atta-
chés aux rentes sur l'Etat sont assurés aux
rentes du nouveau fonds 4 1/2 0/0.

« Ces rentes sont insaisissables, confor-
mément aux dispositions des lois des 8 ni-
vôse an VI et 22 floréal an VII, et peuvent
être affectées aux emplois et placements
spécifiés par l'article 29 de la loi du 16 sep-
tembre 1871.

« Art. 4. — Tout propriétaire de rente
5 0/0, qui, dans un délai de 10 jours, à
courir d'une époque qui sera fixée par dé-
cret du Président de la République, n'aura
pas demandé son remboursement, sera con-
sidéré comme ayant accepté la conversion.

« Art. 5. — Les remboursements deman-
dés pourront être opérés par séries, et les
rentes non converties continueront à porter
l'intérêt 5 0/0 jusqu'au jour de leur rem-
boursement effectif.

« Art. 6. — Les rentes converties joui-

ront des intérêts à 5 0/0 jusqu'au 16 août
1883.

« Art. 7. — En ce qui concerne les pro-
priétaires de rentes qui n'ont pas la libre et
complète administration de leur bien, l'ac-
ceptation de la conversion sera assimilée à
un acte de simple administration et sera dis-
pensée de l'autorisation spéciale et de toute
autre formalité judiciaire.

« Les tuteurs, curateurs et administra-
teurs pourront, nonobstant toute disposi-
tion contraire, et notamment par déroga-
tion à l'article 5 de la loi du 27 février 1880,
recevoir et aliéner ultérieurement, sans au-
torisation, les promesses de rente au por-
teur, représentatives des fractions de francs
non inscriptibles résultant de la conversion
des rentes appartenant aux incapables qu'ils
représentent.

« Art. 8. — Pour les rentes grevées d'u-
suffruit, la demande de remboursement de-
vra être faite par le propriétaire et l'usufrui-
tier conjointement.

« Si elle est faite par un d'eux seulement,
le Trésor sera valablement libéré en dépo-
sant à la caisse des dépôts et consignations
le capital de la rente.

« Si ce dépôt résulte du fait de l'usufrui-
tier, celui-ci aura droit jusqu'à l'emploi aux
intérêts que la caisse est dans l'usage de
servir.

« S'il résulte du fait du nu-propriétaire,
ce dernier sera tenu de bonifier de l'usufrui-
tier la différence entre le taux des intérêts
payés et celui de 4 1/2 0/0.

« Toutefois, il n'est porté aucune at-
teinte aux stipulations particulières qui ré-
glent les droits du nu-propriétaire et de l'u-
suffruitier.

« Art. 9. — Le ministre des finances est
autorisé à pourvoir aux demandes de rem-
boursement qui seront faites au moyen d'une
émission, au mieux des intérêts du Trésor,
de rente à 4 1/2 0/0 nouvelle jusqu'à con-
currence de la somme de rente nécessaire
pour produire le capital correspondant aux
dites demandes.

« Art. 10. — Il pourra être provisoire-
ment pourvu au remboursement demandé

ainsi qu'aux frais de toute nature des opé-
rations autorisées par la présente loi au
moyen d'une émission de bons du Trésor à
échéance de cinq années au plus, ou d'une
avance de la Banque de France.

« Art. 11. — Les conditions dans les-
quelles s'effectueront la conversion et le
remboursement des rentes 5 0/0, la déli-
vrance aux ayants-droit de promesses de
rentes au porteur pour les fractions de rente
non inscriptible et émission de rente nou-
velle, seront déterminées par décrets du Pré-
sident de la République.

« Art. 12. — Tous titres ou expéditions
à produire pour le remboursement ou la
conversion des rentes 5 0/0, pourvu que
cette destination y soit exprimée, et en temps
qu'ils serviront uniquement aux opérations
nécessitées par la présente loi, seront visés
par le timbre et enregistrés gratis.

« Art. 13. — Le ministre des finances
rendra compte des opérations autorisées par
la présente loi au moyen d'un rapport
adressé au Président de la République et
distribué au Sénat et à la Chambre des dé-
putés. »

Les paroles de M. Tirard ont été accueil-
lies sans le moindre applaudissement.

Chronique générale.

LA COMMISSION DU-PROJET TIRARD.

Hier, les députés se sont réunis à deux
heures dans leurs bureaux respectifs pour
élire la commission qui sera chargée d'exa-
miner le projet de conversion de la rente.

La discussion a été fort vive dans tous les
bureaux. Il est probable que le projet du
gouvernement sera voté par la majorité,
après quelques modifications de détail.

Voici quel a été le résultat de l'élection :

1^{er} Bureau : M. Lebeaudy a été élu par 44
voix contre 43 à M. Wilson. M. Lebeaudy
demande de porter à dix ans la garantie

contre toute nouvelle éventualité de conver-
sion.

2^e Bureau : M. Naquet, élu par 20 voix
contre 8 à M. Jametel et 4 à M. de la Porte.
M. Naquet est partisan du projet du gouver-
nement sans aucune modification.

3^e Bureau : M. Antonin Proust est élu par
18 voix contre 5. M. Proust est pour le pro-
jet du gouvernement tel quel.

4^e Bureau : M. Félix Faure est élu par 10
voix contre 5. M. Félix Faure accepte le
projet tel quel.

5^e Bureau : M. Allain-Targé est élu à l'una-
nimité, sans concurrent. Il voudrait la con-
version en 3 0/0 ou, à défaut, l'option entre
le 4 1/2 et le 3 0/0. En dernière analyse, il
se ralliera au projet du gouvernement.

6^e Bureau : M. Rousseau, partisan du
projet du gouvernement, est élu au 2^e tour
par 16 voix contre 7.

7^e Bureau : M. Rouvier est élu à l'unani-
mité sans concurrent. Il voudrait l'unifica-
tion de la dette, mais il se ralliera au projet
du gouvernement.

8^e Bureau : M. Cirier, partisan du projet
du gouvernement, est élu par 14 voix contre
40.

10^e Bureau : M. Ernest Lefèvre est élu, au
deuxième tour, par 15 voix contre 2.

11^e Bureau : M. Germain, partisan de la
conversion en 3 0/0, est élu par 15 voix con-
tre 7. M. Germain, en dernière analyse, ac-
ceptera le projet du gouvernement en éten-
dant la durée de la garantie à dix ans.

A 5 heures, la commission de la conver-
sion a constitué son bureau en nommant
M. Allain-Targé président et M. Félix Faure
secrétaire.

Elle désignera ultérieurement son rap-
porteur.

Un conciliabule de députés de la gauche a
eu lieu au Palais-Bourbon, hier, à onze heu-
res. Un grand nombre de députés se mon-
trèrent très-inquiets de l'impression produite
sur leurs électeurs par le projet Tirard.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FOLLE?...

Par M^{me} Claire de CHANDENEUX.

Cette manifestation hostile fut accueillie par un
éclat de rire plus long, plus retentissant que tous
les autres. La petite fille s'amusa énormément et
n'était pas du tout peureuse.

— Marie !... laisse ces animaux !... retire-toi !...
s'écria le père effrayé du cri rauque qu'ils faisaient
entendre.

Marie haussa gentiment ses épaules mignon-
nes, fit un porte-voix de ses mains roulées, se
pencha vers le bord qu'elle touchait presque et
jeta, dans la direction de ses jouets vivants, un
cri semblable au leur, mais plus strident, plus
prolongé, plus irritant.

Les cygnes ont leurs nerfs aussi peut-être.
Peut-être, aussi, sont-ils de caractère peu endu-
rant. Le plus fort, le plus beau de la bande, éle-
va brusquement ses larges ailes, en battit l'air deux
fois, plein de menaces, et bondit vers l'enfant par
un seul élan qui le jeta sur la rive.

Elle recula, épouvantée. Il déploya son cou
souple, l'allongea comme un serpent, saisissant

dans son bec robuste le bas de la petite robe flot-
tante, il entraîna l'enfant dans l'eau.

Le père, qui était en arrière de quelques pas,
poussa une exclamation de terreur, et, pétrifié par
le danger, perdit subitement la présence d'esprit
de la combattre.

— Marie !... Marie !... bégaya-t-il en trébuchant,
les mains étendues.

— N'ayez pas peur, me voici ! prononça près de
lui une voix inconnue.

Une ombre s'élança à sa gauche, passa devant
ses yeux troublés, glissa sur le bord, entrant bra-
vement dans l'eau courante.

Il crut distinguer, le malheureux homme, que
l'ombre arrachait l'enfant à son ennemi, tenace
et vindicatif, dont les efforts l'avaient déjà amenée
à un mètre du rivage. Et, comme tout tournait au-
tour de lui, il ferma ses paupières troublées en
s'appuyant au tronc d'un saule.

Un mot le ranima magiquement.

— Papa, ce n'est rien ! disait Marie en se jetant
à son cou.

Il regarda, éperdu. Devant lui se tenait Léonide,
les vêtements mouillés jusqu'aux genoux, parfaite-
ment calme et même souriante.

Maladroitement peut-être, mais d'un cœur plein,
il voulut essayer de la remercier. Elle l'interrompit
aussitôt :

— N'exagérez pas, monsieur, je vous en prie,

Le petit service que vous élevez beaucoup trop
haut, se borne à un bain de pieds nullement dan-
gereux en cette saison. Je connais la Marne ; en
cet endroit, mademoiselle Marie ne courait pas un
bien grand danger... Un peu plus loin... mais,
enfin, la voici saine et sauve... et corrigée, j'im-
agine, de l'imprudente tentative qui a failli lui coû-
ter assez cher.

Léonide avait prolongé son petit discours de
façon à laisser au pauvre père abasourdi le temps
de se remettre.

Comme il tardait encore, elle se pencha vers la
fillette, l'embrassa en disant de sa plus douce voix :

— Ne racontez pas cela à votre maman, chère
petite, vous lui feriez mal bien inutilement.

Marie rendit le baiser, et répondit avec l'insou-
ciance de cet âge :

— Je n'ai pas de maman, madame.

Léonide prit aussitôt un air discret, nuancé de
commisération, et, très-simplement :

— Vous êtes mouillée, ma chère enfant. Si mon-
sieur votre père le permet, je vais vous faire entrer
chez moi pour y sécher vos vêtements.

Le père était redevenu maître de lui-même. En
termes excellents, où l'on sentait palpiter la re-
connaissance, il déclina cette proposition prati-
que, ne se trouvant qu'à une très-faible distance
de la propriété de Semongein où il passait quel-
ques jours.

Il insista ensuite pour savoir quel nom donner,
dans son souvenir, à la courageuse jeune femme
qui s'était interposée si à propos pour soustraire
l'enfant aux suites de son imprudence.

Léonide rougit et répondit avec réserve que M^{me}
de Semongein, qu'elle avait l'honneur de compter
parmi ses relations de bon voisinage, serait parfaite-
ment à même de le renseigner, s'il persistait à
attacher à cette petite aventure plus d'importance
qu'elle n'en méritait.

Il n'était guère possible de prolonger cet entre-
tien, quoique Marie parût avoir envie de question-
ner. On se sépara donc sur ces mots chaudement
répétés par le père, poliment acceptés par la jeune
fille :

— Encore merci !... et au revoir, si vous daignez
le permettre à ma fille et à moi.

Léonide rentra hâtivement dans le jardin, où
l'aveugle toute pâle demeurait debout, anxieuse,
attendant la solution d'une énigme qui l'effrayait.

Elle avait entendu sans voir, et vaguement
compris, la pauvre Ursule, qu'une petite fille avait
commis une imprudence, et Léonide un acte de
courage.

— Rassure-toi, dit celle-ci en se rasseyant, dis-
traite, devant sa broderie. Une fillette s'en allait
à la dérive, entraînée par un des grands cygnes
de Semongein ; je n'ai eu qu'à entrer dans l'eau et
faire lâcher prise à la bête.

Les émotions financières de la journée de jeudi — les rentiers qui ont acheté à 448 francs par exemple et qu'on rembourse par force à 400 fr. et les contribuables dont on vide les poches pour M. Waddington et le Tonkin ont quelque sujet d'être émus — les émotions financières, disons-nous, ont rejeté au second plan les dissensions ministérielles. Néanmoins, on persiste à dire que le cabinet ne passera pas le mois sans être sensiblement modifié. Un comble serait de casser aux gages M. Tirard après lui avoir fait faire le coup de la conversion.

Il n'y a encore rien de décidé au sujet de l'époque de la nomination de la nouvelle commission du budget. Le gouvernement retarde autant que possible cette nomination pour ne pas avoir à s'expliquer sur les négociations avec les Compagnies de chemins de fer. On peut être certain en tout cas que, comme à l'ordinaire, le vote du budget sera renvoyé à la fin d'une session d'automne. Mais à quoi alors emploiera-t-on ces trois mois de session qui vont précéder les élections pour le renouvellement des conseils généraux? On se disputera et on votera des crédits extraordinaires. N'est-ce point là l'occupation ordinaire?

NOUVEL ÉCART DU GOUVERNEMENT.

Le gouvernement est, en ce moment, en proie à une véritable toquade de socialisme.

Il vient de se départir des règles ordinaires de l'adjudication en faveur des ébénistes parisiens qui ont fait grève. Il leur donne le mobilier de l'hôtel des Postes.

Cette faveur est une injustice à l'égard des autres ébénistes de la capitale. Et puis c'est un précédent qui oblige l'Etat à donner de l'ouvrage aux grévistes de tous les corps de métier.

C'est une sottise qui ouvre la porte à tous les désordres.

Alors, on va rétablir les ateliers nationaux de ce doux fanatique qui s'appelait Louis Blanc.

Ce serait logique.

Ces sortes de faveur sont tout ce qu'il y a de plus dangereux en politique, et certains journaux de républicanisme modéré, comme le *XIX^e Siècle*, répondent à Waldeck-Prudhomme, qui a découvert ce système :

« Ne promettez donc pas aux ouvriers de révolutionner en leur faveur les conditions du travail et d'abolir le patronat, quand vous ne savez pas vous-même à quelles conséquences économiques et sociales votre promesse imprudente vous acculera ! »

L'Etat s'engage dans une mauvaise voie.

Son rôle est de protéger la liberté de tous. Qu'il permette les associations sous les garanties légales.

Mais qu'il laisse l'initiative aux particuliers.

L'initiative de l'Etat est toujours accompagnée d'une injustice.

Décidément, comme dit le *XIX^e Siècle*,

« le ministère est mal parti. Il n'est que temps de l'arrêter sur cette pente. »

Les gardiens de la paix ont arraché mercredi, dans la matinée, plusieurs affiches ainsi conçues : « 1882 : le krach. — 1883 : fin de la République. — Dieu se venge. — Français! garde à vous!! »

M. Marion et plusieurs de ses collègues ont présenté un contre-projet tendant à convertir toutes les rentes en 3 0/0.

La citoyenne Louise Michel a déclaré qu'elle ne voulait prendre aucun avocat, et qu'elle se chargerait elle-même de sa défense devant ses juges.

RÉCEPTION DE M^{rs} PERRAUD A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Jeudi, à deux heures, a eu lieu, à l'Académie française, la réception de M^{rs} Perraud, évêque d'Autun, prêtre de l'Oratoire, élu en remplacement de l'immortel poète des *Iambes*, Auguste Barbier.

Une foule immense avait envahi le couloir du palais Mazarin, et toutes les notabilités littéraires de la capitale étaient présentes à cette belle cérémonie.

Parmi les assistants on a remarqué : MM. Buffet, Henry Périer, le maréchal de Mac-Mahon, M^{rs} di Rendé, nonce apostolique, M^{rs} Freppel, évêque d'Angers, M^{rs} Duquesnay, archevêque de Cambrai, M^{rs} d'Hulst, et un grand nombre de religieux oratoriens et dominicains.

M^{rs} Perraud a prononcé un très-remarquable discours, reproduit en entier par la plupart des grands journaux de Paris.

Les applaudissements de l'illustre assemblée ont interrompu, à différentes reprises, la lecture de cet admirable morceau d'éloquence et ont salué par des salves répétées son émouvante péroraison.

Le silence ne s'est rétabli que lorsque M. Camille Rousset a pris la parole pour répondre à l'illustre récipiendaire.

Son discours, qui est imprégné d'un souffle vraiment chrétien, a produit une vive impression sur l'assistance.

D'après la *Patrie*, la commission du Conseil municipal de Paris, nommée pour examiner le projet d'un emprunt de 220 millions, est en majorité hostile à ce projet.

LA TRIPLE ALLIANCE. — Le *Times* publie une longue dépêche de Paris au sujet de la triple alliance.

Celle-ci aurait eu pour origine, au mois de juin dernier, un échange de vues entre les cabinets de Berlin, de Vienne et de Rome.

A la suite de ces pourparlers, une triple note aurait été rédigée au mois de novembre; les trois puissances se garantissaient mutuellement l'intégrité de leurs territoires res-

pectifs et chacune d'elles s'engageait à coopérer d'une manière effective contre toute agression mettant cette intégrité en danger.

Par le même traité, les trois parties contractantes se garantissaient réciproquement contre toute atteinte à leurs droits maritimes.

On annonce la création, à Bordeaux et à Nantes, de deux journaux politiques sous la direction de M. Edouard Hervé, rédacteur en chef du *Soleil*.

UNE INSTITUTRICE LAÏQUE.

Ormes possédait une institutrice laïque, la demoiselle Annette B... Son zèle à combattre le cléricalisme ne connaissait pas de bornes et ses dignes chefs soutenaient ses efforts par l'appât d'une grosse récompense.

Hélas! la pauvre institutrice a dû se retirer du combat; son laïcisme a outrancé l'a fait tomber dans les pièges d'un séducteur... M. le Maire, qui se proposait de poursuivre les mauvaises langues, a été obligé d'y renoncer devant l'évidence trop éclatante de la vérité. La demoiselle laïque a fait l'aveu elle-même de la situation intéressante où elle se trouve. Aussitôt un congé lui aurait été octroyé, dit-on, avec la plus grande bienveillance; quand elle sera délivrée, on lui confiera, sans doute, la direction d'une école maternelle laïque.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — On écrit de Londres :

« M. Parnell a offert au gouvernement une réconciliation complète avec l'Irlande aux conditions suivantes :

1° Self-gouvernement dans les comtés irlandais ;

2° Conseil municipal électif à Dublin ;

3° Une milice irlandaise ;

4° Une donation de trois millions sterling pour l'achat de terres ;

5° Une donation de un million sterling pour secours aux affamés.

Les chefs fenians s'engagent à accepter cette convention, sinon ce sera la guerre à la dynamite à perpétuité. »

ITALIE. — L'Agence *Stefani* annonce que le consul italien à Tunis aurait reçu pour instruction de considérer comme dénuée de toute valeur juridique la sentence rendue par le conseil de guerre français contre l'Italien Canino.

On sait que cet individu, qui avait insulté une sentinelle française, a reçu asile au consulat italien, et qu'il a pu, ensuite, se soustraire par la fuite au juste châtement qu'il avait mérité.

Si les informations de l'Agence *Stefani* sont exactes, elles montrent ce qu'il faut penser des rectifications de M. Mancini à son discours. Est-ce que déjà la triple al-

liance chercherait à s'affirmer par la morgue de nos voisins d'outre-monts?

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 avril.

Ainsi qu'on pouvait le prévoir, le dépôt du projet de conversion à la Chambre a produit une réaction très-vive sur nos rentes.

Le 5 0/0, qui au début cotait 112.60, a reculé à 111.80 ; et le 4 1/2 0/0, qui jusqu'à présent s'était maintenu, tombe à 109.25. Seuls les 3 0/0 conservent leurs positions, l'ancien à 79.30 et le nouveau à 80.30.

Le reste du marché est moins touché qu'on aurait pu le croire de l'agitation de nos rentes.

Le Crédit Foncier cote 1.335, les Obligations Foncières Nouvelles sont toujours très-demandées, à 350 les libérées et 344.75 les non-libérées.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie cote 505 à terme, malgré la faiblesse générale du marché.

Le projet de conversion déposé hier serait en partie celui dont le *Financier des Communes* avait parlé précédemment. Dans son dernier numéro, ce journal publie une première étude toute d'actualité sur les rentes françaises et les conversions. On y trouve des détails intéressants sur cette question actuellement à l'ordre du jour, et généralement peu connue des capitalistes.

Le Suez, malgré des recettes plus satisfaisantes, descend à 2,520.

Les divers établissements de crédit cotent : la Banque de Paris, 1,050 ; le Lyonnais, 555 ; la Générale, 542, et la Banque d'Escompte, 540.

Les chemins sont : le Lyon à 1,560 ; le Nord, 1,908 ; l'Orléans, 1,250.

Les chemins étrangers sont sans variation sur les cours de la veille : Autrichien à 715, Lombards à 325.

Chronique militaire.

A la dernière séance du Conseil supérieur de la guerre, M. Jules Ferry aurait insisté pour que l'obligation du service de trois ans ne fût pas imposée aux jeunes gens qui se destinent aux carrières libérales.

Il n'a pas été tenu compte de ce désir.

Le Conseil supérieur de la guerre a examiné mercredi le projet de loi sur le recrutement. On sait que le ministre, tenant compte des dispositions manifestées par la Chambre, fixe la durée du service militaire à trois ans ; les membres du Conseil supérieur de la guerre sont, au contraire, partisans du service à longue durée.

Les projets que le ministre de la guerre a préparés pendant les vacances, et relatifs au recrutement et à l'avancement dans l'armée, et à l'artillerie de forteresses seront déposés la semaine prochaine sur le bureau de la Chambre.

Quant au projet sur la création d'une armée spéciale en Afrique, il est toujours en préparation au ministère de la guerre, mais la date de son dépôt n'est pas encore déterminée.

BANDAGES, BAS, SUSPENSOIRS, et CEINTURES. — Voir aux Annonces.

— Dans l'eau!... mais alors tu dois être trempée ?

— C'est vrai, je n'y pensais pas.

— Quelle femme courageuse et dévouée tu fais, ma chère Léonide ! s'écria l'aveugle en pleurant d'admiration.

La jeune fille accepta la louange sans sourcilier, pouvait-elle avouer, du reste, que le besoin d'imprévu qui la dévorait l'avait, plus que le dévouement, lancée au secours de la petite imprudente ?

— Une singulière enfant ! conclut-elle en allant retirer sa robe, dont le sillage laissait sur l'allée du jardin une longue trace humide. Une enfant qui paraît avoir la hardiesse et la mobilité des êtres inconscients !

Un peu plus tard, quand, ayant revêtu des vêtements secs, elle reparut au jardin, sa physionomie reflétait une satisfaction positive. Était-ce la bonne œuvre accomplie qui mettait ce rayon dans ses yeux?... Était-ce le romanesque de cet incident qui rompait l'effroyable monotonie de ses journées ?

Ursule ne voyait pas le rayon ; mais elle en sentait la satisfaction muette. Cette âme tendre, toujours repliée, avait l'intuition des joies d'autrui, dont elle se créait des joies.

Ce jour, si peu semblable à ceux qui l'avaient précédé, parut à Léonide avoir la rapidité d'un songe. Toutes les heures s'en envolèrent sans peser

un atome sur ses épaules allégées.

A chaque minute, un léger tressaillement l'agitait qui n'avait rien que d'agréable. Il lui semblait aussi entendre les petits pieds de la fillette courir sur le sable du jardin, de cette fillette aux grands yeux profonds qui lui avait dit ne plus avoir de mère.

Pourtant Marie ne vint pas à la maison des orphelins. Son père n'y parut pas davantage. Il semblait à Ursule que cette visite devait avoir lieu tout de suite, sous peine de manquer de gratitude envers sa sœur.

Moins exclusive, en apparence au moins, Léonide ne parut ni inquiète, ni blessée de l'abstention des promeneurs. Il lui vint en esprit que l'enfant pouvait avoir éprouvé une émotion rétrospective et que certainement, si elle était souffrante, le père, qui paraissait lui témoigner une si ardente affection, ne la quitterait pas d'une seconde.

Ce pressentiment était une vérité.

L'enfant impressionnable, qui n'avait pas versé une larme en se voyant entraînée par le cygne, était à peine de retour chez M^{rs} de Semongain qu'une sorte de crise nerveuse d'une violence extrême secoua son corps frêle, pendant une heure dont le père torturé compta lentement chaque minute.

Les domestiques de Semongain racontèrent le

soir même à Jeannette — que Léonide envoya silencieusement reporter quelques livres à la vieille dame — que rien ne serait pénible pour leur maîtresse comme d'avoir invité M. de Brix et sa fille à passer quelques jours à la villa, si l'état de cette enfant devait se prolonger. Elle avait le délire depuis sa baignade ; on avait appelé un médecin de Nogent et, près de son petit lit, le père et M^{rs} de Semongain se regardaient d'un air consterné, sans échanger un seul mot d'espérance. L'enfant était charmante, on la plaignait beaucoup d'avoir eu cette grande frayeur ; le père était bon, très-généreux pour les domestiques, et ce serait vraiment dommage que ce pauvre monsieur, riche, déjà veuf, eût encore le chagrin de perdre une petite fille très-délicate et qu'il redoutait toujours de ne pouvoir élever.

Ces précieux renseignements, que Jeannette transmit à Léonide sans y entendre malice, eurent la propriété bienfaisante de procurer à celle-ci une nuit embellie des plus doux songes.

III

Il était neuf heures à peine ; la matinée, tout embaumée des parfums du bois de Vincennes apportés par une fraîche bise, annonçait un lendemain radieux à cette journée du 4 avril, la première date mémorable d'une existence vide.

Le 4 avril, il était arrivé une de ces choses non

prévues, non préparées, qui peuvent avoir des conséquences importantes quand on sait en tirer parti ; Léonide se promettait bien d'y employer toute son intelligence.

C'était un bien petit incident, en somme, un fait divers comme tous les journaux de Paris, et pas mal de journaux de province, composent le menu quotidien de leurs lecteurs.

L'habileté devait consister à donner à ce fêtu le relief d'un événement majeur, si toutefois M^{rs} de Semongain confirmait, à la première occasion propice, les dires de ses gens touchant la fortune du père de Marie.

La fortune!... les rêves malsains, dont se nourrissait depuis trois années le désœuvrement de Léonide, la lui faisaient considérer comme le seul but enviable, comme la plus légitime de toutes les ambitions.

La jeune fille arrosait ses fleurs machinalement, parce que c'était sa coutume, sans beaucoup se préoccuper de la quantité capricieuse de liquide qu'elle distribuait à ses favorites.

Certainement celle-ci en recevait plus que de raison, tandis que telle autre menaçait de périr de soif. La belle affaire!... les pensées de la jeune jardinière étaient bien loin. Elles étaient près de cette enfant malade tirée d'un péril par son initiative courageuse ; près de ce père, dont les yeux sans flamme s'étaient brusquement emplis de grafi-

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le 2^e régiment de pontonniers, se rendant à Poitiers pour les exercices de l'école à feu, est parti d'Angers ce matin, 24 avril, en deux colonnes.

La première, avec l'état-major, passera par les Rosiers, Saumur, Loudun et Mirebeau.

L'autre colonne passera par Brissac, Doué, Thouars et Thénézay.

Avant d'entrer à Poitiers, les deux colonnes se rejoindront à l'embranchement des deux routes de Thénézay et Mirebeau.

Nous avons donc l'espoir d'entendre demain à Saumur la musique du 2^e pontonniers.

Nous recevons d'un de nos lecteurs les observations suivantes sur la prétendue pluie de soufre dont nous avons parlé il y a deux jours :

« Saumur, 20 avril 1883.

« Monsieur le Rédacteur,

» Votre journal mentionnait hier le curieux phénomène qui a accompagné les averses de l'avant-dernière nuit : la pluie de soufre.

» D'abord, il n'a pas plu du soufre. Cette matière jaune, malgré son apparence, n'a présenté à l'analyse chimique aucun des caractères propres aux corps sulfurés. C'est assurément un composé organique.

» Ici, deux hypothèses se présentent. On pourrait se trouver en face d'une production exhubérante de cryptogames, favorisée par la chaleur et l'humidité des derniers jours ; mais cette opinion ne me paraît pas suffisamment établie. Ce qui me semble certain, c'est que nous avons affaire à un dépôt abondant de pollen de conifères apportés par les vents.

» Il suffit, pour expliquer le phénomène, qu'une trombe ait exercé son action sur les plantations de sapins du Midi et emporté dans les airs cette poussière qui se dégage si abondante des fleurs mâles. La cessation du courant atmosphérique et la condensation des nuages auront fait le reste.

» J'établis mon opinion sur ce fait, qu'après l'analyse chimique, ayant soumis à l'étude microscopique la poudre jaune déposée par la pluie, je l'ai trouvée entièrement composée de granules courbes et étranglées en leur centre, forme caractéristique des globules polliniques de la famille des abietinées.

» Quant à supposer que ce pollen vienne des environs de Saumur, il n'y faut pas songer, le vent soufflant sud-ouest : or, dans une expédition d'hier, je n'ai pas rencontré au sud de Saumur un seul sapin dont les fleurs fussent à maturité ; ce pollen doit donc venir de régions où la végétation est plus avancée.

» Veuillez agréer, etc. »

tude et d'admiration.

Il lui tardait beaucoup d'apprendre si l'enfant malade allait mieux, et beaucoup aussi de constater si cette admiration (subite prenait un rassurant caractère de durée.

Tout à coup, elle s'entendit appeler par son nom de « Léonide », d'une façon gracieuse qui la fit sursauter.

— Mademoiselle Léonide !... mademoiselle Léonide !... c'est moi... voulez-vous me permettre d'entrer ?

Au bout du jardin, sur la route, Marie de Brix passait sa tête brune entre les osiers, tandis que son pied impatient franchissait déjà l'obstacle.

La jeune fille, très-étonnée de cette apparition, après les récits attristés de la soirée précédente, courut au-devant de sa petite amie, l'embrassa cordialement en l'attirant tout à fait dans le jardin.

— Déjà levée !... et plus malade !... quelle surprise ! dit-elle en regardant Marie tout au fond de ses yeux mobiles.

— Un reste de fièvre y semblait brûler.

— Oh ! c'est toujours comme cela, moi, dit l'enfant avec insouciance.

Puis, se retournant vers le chemin :

— Entre donc, papa, fit-elle d'un air engageant.

Léonide vit alors M. de Brix, dont les saules lui dérobaient la présence, qui la salua respectueusement et ne tint compte de l'enfantine invitation.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

ÉTUDES D'HISTOIRE SAUMUROISE

SOUVENIRS

D'un Étudiant à l'Académie de Médecine de Paris en 1804.

MORT DU GÉNÉRAL PICHEGRU.

I

De nos jours encore, certains historiens élèvent des doutes sur la fin tragique du général Pichegru ; les uns croient à son suicide ; d'autres inclinent à croire à une mort violente. Ces appréciations sont subordonnées aux sentiments politiques des écrivains.

La vérité, vraie, est que Pichegru s'est donné la mort par une strangulation volontaire ; un enfant de Saumur qui suivait les cours de l'Académie de Médecine de Paris en 1804, époque de cet événement, a laissé sur sa nature des notes manuscrites qui lèvent tous les doutes.

L'auteur de ces notes eut la bonne fortune d'être admis à l'examen médical des docteurs chargés de constater la mort du général : il se nommait Urbain Gaulay.

Né à Saumur en 1782, il y est mort en 1863. Les générations modernes n'ont pas perdu le souvenir de cet aimable vieillard, notre parent, l'ami de la jeunesse, homme bienveillant et instruit, causeur facile ; sa conversation fut écoutée jusqu'à ses derniers jours.

Le docteur Gaulay aimait la ville qui l'avait vu naître, les traditions lui en étaient chères. Il en a fourni plusieurs à l'historien de Saumur, M. Bodin père, dont il fut l'ami ; il en a rapporté lui-même quelques-unes dans un livre intitulé : *Souvenirs anecdotiques sur Saumur* (1).

Des infirmités précoces l'ont empêché de publier d'autres souvenirs ; nous devons à son amitié, à sa confiance, d'en posséder les notes confuses : nous les passons en revue, en voici un premier résumé.

II

« A l'époque du Consulat, dit-il, nous suivions les leçons de clinique de la Charité, sous le professorat du bon et vénérable M. Leroux, ami et suppléant du célèbre Corvisart.

» Dans une des matinées qui suivirent la découverte du complot, on publia dans Paris que Pichegru s'était étranglé dans sa prison.

» M. Leroux, notre professeur, alors médecin de Louis Bonaparte (plus tard du roi de Hollande), sollicita et obtint l'autorisation de vérifier le fait par lui-même, de concert avec les médecins de la Conciergerie.

» Il emmena avec lui quelques-uns de ses élèves : Larroque, Bond'Avignon, Ducoux, etc. ; je fus, de même, l'un des élus. »

Après avoir raconté les bruits qui circulaient dans la capitale sur la conspiration de Pichegru, sur la complicité imputée au général Moreau, sur leurs rapports présumés avec Georges Cadoudal, le marquis de Rivière et les deux frères Jules et Armand de Polignac, l'étudiant constate que Paris attendait anxieusement l'issue du procès, quand on annonça que Pichegru avait cessé de vivre !!!

Nouvelle agitation chez les partis : les historiens contemporains, l'abbé de Montgaillard, Thiers, etc., l'ont décrite, le premier dans son histoire de France, le second dans son histoire du Consulat et de l'Empire ; nous y renvoyons le lecteur.

III

Passons au point historique à éclaircir : Pichegru se donna-t-il volontairement la mort pour se soustraire au déshonneur d'une trahison ? Écoutons le récit de l'étudiant de 1804 :

« Nous atteignîmes la cellule mortuaire. Le général était couché dans son lit, étendu sur le dos. La tête, posée sur un oreiller élevé, était fortement injectée et presque noirâtre. »

Suivent les constatations scientifiques de tous, les symptômes témoignant d'une lutte morale et des efforts qui avaient précédé la mort. Ces détails n'entrent pas dans le cadre de notre étude. Voici la description du mode de suicide auquel Pichegru eut recours :

« Une cravate de soie noire tordue en-

» tourait le col, mise en mouvement au moyen d'un morceau de bois de 50 centimètres de longueur. Ce levier fut trouvé appuyé derrière une des épaules et l'oreille. »

» Le plus grand silence régnait pendant ce lugubre examen. »

Voici la conclusion. Chez les médecins, chez M. Leroux en particulier, chez les élèves présents, la conviction fut acquise que Pichegru s'étrangla dans son lit, ayant pour instrument une cravate de soie et un rouleau de bois comme tourniquet ; une volonté forte amena le pouvoir d'action. »

L'étudiant narrateur ajoute : « Pour lui, vieux guerrier familiarisé avec les champs de bataille, où il s'était maintes fois illustré, succomber sous le poids d'une condamnation judiciaire, lui parut une fin infâme : il voulut s'y soustraire. »

Ces témoignages, ces impressions d'un modeste étudiant en médecine de 1804, lèvent à nos yeux tous les doutes que l'esprit de parti a pu exprimer ; nous avons pensé qu'ils intéresseraient ceux de nos lecteurs qui étudient l'histoire du XIX^e siècle avec impartialité.

IV

A l'appui des constatations chirurgicales qui précèdent, le docteur Gaulay, médecin des Hospices, a noté le fait suivant :

En 1831 ou 1832, un jeune militaire de l'École royale de cavalerie fut accusé d'un détournement d'argent au préjudice de l'établissement. On l'arrêta, on l'incarcéra dans la prison de la caserne.

Il avait commis la faute par écart de jeunesse ; il en fit l'aveu : l'argent fut retrouvé sur ses indications.

Le soldat ne put supporter la pensée du déshonneur qui l'attendait, la prison et la dégradation militaire.

Devant cette affreuse perspective, pour lui et pour sa famille, il s'étrangla avec une bretelle qu'il se mit autour du cou : comme le général Pichegru, il la serra en la tordant avec un fragment de bois.

Malgré la différence des causes et des situations chez les deux personnes, l'impression morale fut la même pour les rendre victimes de leurs propres actes.

PAUL RATOUIS.

LE THÉÂTRE.

Nous extrayons ce qui suit d'une circulaire qui vient d'être adressée par M. le comte de Romain à tous les souscripteurs qui ont apporté des fonds dans l'affaire du théâtre d'Angers à la suite de l'incident Serin :

« Vous avez bien voulu répondre il y a près de quatre mois à l'appel de l'Association artistique et venir en aide aux artistes du théâtre qui, sans votre bienveillant concours, eût à coup sûr été fermé.

» J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le résultat des trois mois et demi d'exploitation qui viennent de finir le 1^{er} avril dernier. Nous nous trouvons en face d'un déficit de 7,831 fr. 65 c. que nous espérons pouvoir réduire le 1^{er} septembre prochain en continuant l'exploitation des théâtres d'Angers et de Saumur jusqu'à la fin de mai pour la première de ces villes et la fin d'août pour la seconde.

» J'ai cru toutefois nécessaire de vous exposer la situation présente afin que vous sachiez exactement à quoi vous en tenir sur les fonds que vous avez bien voulu garantir et sans lesquels il eût été complètement impossible de continuer la campagne théâtrale si malheureusement interrompue.

» Voici le résumé des recettes et dépenses à partir du 15 décembre 1882 :

RECETTES	
Recettes du Grand-Théâtre.....	87.853 39
— du Cirque.....	9.639 10
— de Saumur.....	15.114 »
Subvention.....	16.500 »
Total des recettes.....	129.106 49
DÉPENSES	
Frais de soirées du Grand-Théâtre..	22.166 80
Frais de soirées du Cirque.....	6.425 30
— de Saumur.....	8.830 15
Frais généraux.....	8.900 70
Personnel.....	76.090 29
Orchestre.....	14.525 »
Total des dépenses... 136.938 24	
Déficit.....	7,831 fr. 65.

» ... La somme de garantie souscrite pour la continuation de l'exploitation théâ-

trale se montant à un peu plus de quinze mille francs, on voit d'après le tableau qui précède que la perte actuelle est à peu près de 50 0/0.

» En évaluant ce qui reste dû à la direction du théâtre et ce que peut encore rapporter l'exploitation, on peut dès aujourd'hui supposer que ce chiffre diminuera et que la perte ne dépassera pas 25 à 30 0/0 ; résultat dont il faut se féliciter, si l'on songe aux frais énormes d'une troupe lyrique aussi complète que celle que nous avons eu cet hiver et aux circonstances défavorables dans lesquelles a été prise la suite de l'exploitation théâtrale. »

POITIERS.

Les courses de Poitiers auront lieu le lundi 4 et le mardi 5 mai.

Dans l'état civil de la ville de Poitiers publié avant-hier, nous relevons le nom de M^{lle} *Jupe, couturière.*

Voilà un nom prédestiné.

Et dans les nominations de magistrats publiées le même jour, nous trouvons M. Ecarlate, nommé juge à Montmorillon. Ecarlate, c'est bien la couleur du régime. Quand on s'appelle écarlate, sous la République radicale, ont doit arriver à tout.

(Journal de la Vienne.)

NIORT.

On annonce la mort de M. Jules Arignon, décédé dans les environs de Fontenay, à l'âge de 54 ans, à la suite d'une longue maladie.

M. Jules Arignon a été avoué à Niort et maire de la ville, qu'il avait quittée, il y a quelques années, pour aller remplir les fonctions de juge à Fontenay.

Pendant sa mairie, M. Jules Arignon, qui était un républicain modéré, a su résister à toutes les tentatives faites auprès de lui pour l'amener à supprimer les processions. Il a refusé de s'associer à cette guerre odieuse faite à la religion catholique. Partisan de la liberté, il la voulait pour tous et blâmait énergiquement la tyrannie sous quelque forme qu'elle se présentât.

NANTES.

Par traité passé hier entre M. Giraud-Mangin, représentant M. le Maire de Nantes, et M. Ernest Gaultier, actuellement directeur du Grand-Théâtre de Lille, l'exploitation des théâtres de Nantes vient d'être confiée à ce dernier pour la campagne prochaine.

RENNES.

Trois jeunes vélocipédistes de Rennes ont accompli dimanche un véritable tour de force qui prouve l'élasticité de leurs jarrets.

Partis de Rennes le matin, à 6 heures, MM. F. R..., L. L... et J. B... se sont rendus à Laval, et sont revenus à Rennes le soir, ayant ainsi fait un trajet d'une quarantaine de lieues en 8 heures, déduction faite des temps d'arrêt.

BOURSE DE PARIS

DU 20 AVRIL 1883.

Rente 3 0/0.....	79 30
Rente 3 0/0 amortissable.....	80 50
Rente 4 1/2.....	110 »
Rente 5 0/0.....	111 60
Obligations du Trésor (anciennes).....	515 »
Obligations du Trésor (nouvelles).....	508 »

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le SPASALGIQUE, qui enlève instantanément les névralgies, les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le SPASALGIQUE-MARÉCHAL, dont le prix est de 2 fr., se trouve dans toutes les bonnes pharmacies ; le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

MONTEUR...
 Nous conseillons à nos lecteurs...
 50
 PAR AN
 PORT 50 NOS

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

(1) Imp. Paul Godet, 1843, Saumur.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE A L'AMIABLE, UN TERRAIN

D'une superficie de 1,100 mètres carrés, Situé à Saumur, rue Fardeau et rue Saint-Lazare, En bordure sur les deux rues, entre les propriétés de MM. Montmousseau et Chollet. S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, **VASTE TERRAIN AVEC MAGASIN** Situé à Saumur, quai de Limoges, Occupé par M. BELLŒUVRE. S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT, **UNE BONNE MAISON DE CAMPAGNE** Située à Cunault, sur les bords de la Loire. S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION En l'étude de M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange, Le dimanche 29 avril 1883, à une heure

MAISON

Rue du Portail-Louis, 36, Ayant pour enseigne **AU RAISIN DE BOURGOGNE** Revenu : 1,050 francs. Mise à prix : **10,000 francs.** S'adresser à M^e BRAC, notaire.

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE **GRAND IMMEUBLE** De construction récente et en très-bon état, Au centre de Saumur. Loyer de 7 à 8,000 fr. par an. S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Avec toute facilité de paiement **OU A LOUER** Pour le mois de septembre 1883, **UNE MAISON** Située à Saumur, rue Beaupaire, n^o 39 et 41. S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE : 1^o UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Tonnelie, n^o 23, occupée par M. D'huy, pharmacien ; 2^o BATIMENT, situé à Saumur, rue de la Montée-du-Fort, entre les n^{os} 6 et 8. Facilité pour le paiement. S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur. (247)

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire Saumur.

A VENDRE OU A LOUER UNE MAISON AVEC JARDIN.

Située à Saumur, à la Croix-Verte, ancienne route de Tours, n^o 50, habitée par M. LEJUSTE.

Cette maison se compose : Au rez-de-chaussée, de salon, salle à manger, cuisine et remise ; au premier étage, de deux chambres et deux cabinets ; Mansarde et greniers au-dessus.

ET UN JARDIN

Dans la boire, d'une contenance de 5 ares 50 centiares. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE : 1^o UNE MAISON, située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n^o 73. 2^o UNE AUTRE MAISON, à côté de la précédente, avec cour devant, n^o 71. 3^o PLUSIEURS AUTRES MAISONS joignant celles ci-dessus, avec servitudes, cours, passages et jardins au fond, ayant entrée sur la rue du Pressoir-Saint-Antoine, n^o 69. 4^o AUTRE MAISON ET JARDIN, même rue, n^o 66. S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire, ou à M. TAVEAU, expert à Bagnoux.

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

PRÉS A VENDRE

A L'AMIABLE, Dans les Prés-Pinguet, commune de Saumur, Joignant le Thouet et la levée de Nantilly.

1^o 1 hectare 15 ares environ, dit le Pré-Girard, avec fougille ; 2^o 1 hectare 30 ares environ, dit le Pré-Nisery, au même lieu ; 3^o 25 ares de pré, au même lieu, joignant l'îlot de Bagnoux ; 4^o L'îlot de Bagnoux, contenant 2 hectares environ.

S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur, ou à M. TAVEAU, expert à Bagnoux.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques PAR SUITE DE DÉCÈS Le dimanche 29 avril 1883, à une heure après midi, Au Gros-Caillou, commune de Saint-Lambert-des-Levées, au domicile de M. BATAILLON,

DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS Ci-après, Dépendant de sa succession.

Il sera vendu : Vaisselle, batterie de cuisine, cadres, pendule ; Buffet, huches, tables, chaises, bois de lit, couettes, matelas, traversins, oreillers, couvertures, carrées et rideaux ; Draps, serviettes, taies d'oreillers, torchons, linge de corps et de ménage ;

Établis, outils de tonnelier, bois de merrain et de travail, fûts neufs, cuiviers, pressoir portatif et quantité d'autres bons objets. On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (275)

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

GRANDE VENTE DE DÉMOLITIONS DE MENUISERIE

Provenant d'une maison appartenant à M^{me} Halot, située rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 8, à Saumur, Le mercredi 25 avril 1883, à 1 heure après midi.

Il sera vendu : Portes de vestibule, d'intérieur et de salon, imitation chêne, placards, tablettes, croisées, persiennes, contrevents, six cheminées de marbre ; Très-bel escalier en chêne, avec barreaux de fer et main courante en noyer, autre escalier droit pour mansarde, parquets en chêne à bâtons rompus et à liaison, parquet en sapin, quantité de portes de caves et greniers et différents autres bons objets. On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (276)

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

GRANDE VENTE

Aux enchères publiques, D'UNE TRÈS-BELLE COLLECTION D'OBJETS D'ART ET DE CURIOSITÉS En Bronzes, Porcelaines de Saxe, Sèvres, Japon et autres Faïences anciennes, Le VENDREDI 27 avril 1883 et jours suivants, à 2 heures après midi, A Saumur, à la Salle des Ventes, rue d'Orléans, n^o 55.

EXPOSITION PUBLIQUE Le Jeudi 26 avril 1883, de 2 à 5 heures.

Pour plus de détails, voir les placards affichés. La vente aura lieu au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais. Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (277)

Étude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

VENTE DE MEUBLES

Après le décès et au domicile de M^{me} SAUTON, ville de Bourgueil, rue de Tours, le dimanche 22 avril 1883, à midi, et jours suivants.

Salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, argenterie, parures, vins en bouteilles, trois grandes et belles glaces, gravures encadrées et quantité d'autres bons objets, le tout presque neuf. 10 0/0 en sus au comptant. (238)

Étude de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ, En totalité, par lots ou en détail, **LA FERME**

De l'Abbaye-de-Chavets Située commune de Denezé,

Comprenant : vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés et vignes ; le tout en un ensemble d'une contenance d'environ 28 hectares 50 ares. Détail facile.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e DOUSSAIN. (258)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883, **MAISON avec JARDIN** Rue de la Petite-Douze, n^o 19. S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (720)

Étude de M^e GOUTARD, notaire à Neuillé.

A VENDRE

En totalité ou par parties, **UNE PROPRIÉTÉ**

Située au lieu de Saint-Aubin, commune d'Allonnes, et par extension commune de Neuillé.

Comprenant : Bâiments d'habitation et d'exploitation, caves en roc, jardin renfermé de murs et environ 15 hectares de terre labourable, vignes, landes et sapinières ; terrain propice aux fourrages artificiels.

Entrée en jouissance : 1^o novembre 1883.

Grande facilité de paiement.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e GOUTARD, notaire à Neuillé, et à M. VINET, propriétaire à Courléon, qui se trouvera à Neuillé, le dimanche 13 mai 1883, et à Saumur, hôtel de la Poste, près la gare d'Orléans, les samedis 26 mai et 9 juin 1883. (257)

A VENDRE

1^o UNE MAISON, rue d'Orléans, n^o 28 ; 2^o DEUX MAISONS, rue des Capucins, n^{os} 33 et 35.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT, **UNE MAISON**

Rue Verte, n^o 4,

Comprenant :

Remise, écurie à deux chevaux, salon, salle à manger, cuisine, trois chambres, trois cabinets, grenier et caves.

S'adresser à M^{me} MAUBERT, à Sainte-Anne (Nantilly). (248)

A LOUER

PRÉSENTMENT, **JOLIE MAISON**

Située rue de Bordeaux, 15,

Comprenant NEUF PIÈCES, Avec Jardin. S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A LOUER

PRÉSENTMENT, **CHAMBRE ET CABINET**

Rue Haute-Saint-Pierre.

S'adresser à l'Orphelinat St-Joseph.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, **MAISON**

Située RUE SAINT-JEAN, n^o 40,

Comprenant :

Un magasin, deux chambres, cave et grenier, Occupée par une marchande de lingerie.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur, ou à M^{me} RICHARD, rue de la Marine, n^o 1. (207)

ON DEMANDE, chez M. POTTIER, aux Rigaudières, Allonnes, pour entrer à la Saint-Jean 1883, UN HOMME SÉRIEUX, sachant mener les chevaux et faire du jardinage.

S'adresser à M. Louis DESCHAMPS, Allonnes. (228)

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZEMAS, DARTRES, PITYRIASIS du cuir cheveu (pelliçules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le